

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2455)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 91

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 6

#### ÉTAT B

**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Concours financiers aux communes et groupements de communes	0	0	0	0
Concours financiers aux départements	0	0	0	0
Concours financiers aux régions	0	0	0	0
Concours spécifiques et administration	0	-517 000	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	-517 000	0	0
<b>SOLDE</b>	+517 000		0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement minore de 517 000€ les annulations d'autorisations d'engagement de l'action 1 du programme "Concours spécifiques et administration", afin de permettre l'exécution des crédits de paiement de la réserve parlementaire du Sénat.